

ALTEMA ACADEMIE

2023 / Catalogue des formations
ÉDITION CHAUFFAGE



OBJECTIFS

de la formation



- + **Connaître** tous les aspects juridiques pour gérer de A à Z une installation de chauffage au bois
- + **Comprendre** le fonctionnement des différentes assurances obligatoires.
- + **Savoir** préparer une expertise et l'aborder avec sérénité.
- + **Connaître** ses droits et ses devoirs en tant qu'entreprise de chauffage.



PERSONNES CONCERNÉES



Artisans, chefs d'entreprises, responsables techniques, auto-entrepreneurs, ...



DURÉE

1 jour, soit 8 heures



NOMBRE DE PARTICIPANTS

Min. 10 stagiaires - Max. 14 stagiaires



FORMATEURS

M. Lutz - ENR Consulting - Expert judiciaire spécialisé en fumisterie et appareils de chauffage au bois

Maitre Barbara Macchi-Tukov - Avocate généraliste au barreau de Nice



TARIF

560€ HT / participant (soit 672€ TTC)



LES POINTS FORTS DE LA FORMATION

Coanimée par une avocate et un expert judiciaire

Réponse à toutes vos questions juridiques qui se posent dans votre métier

Échange d'expériences sur les aspects juridiques de votre métier



Cette formation vous permettra de savoir rédiger un devis et une facture conformément à la réglementation, d'établir un dossier technique complet et de comprendre l'intérêt des CGV. Elle vous donnera les outils pour comprendre le domaine d'intervention de l'ensemble de vos assurances. Elle vous donnera les clés pour aborder sereinement une expertise, qu'elle soit amiable ou judiciaire.

PROGRAMME *de la formation*

INTRODUCTION

LE DEVIS

- le rôle du devis
- Loi Hamon
- Contraintes légales
- Engagements de l'entreprise
- Conditions particulières
- Notions d'aléas
- Obligations de conseil

LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

- Définition
- Intérêt
- Risque en cas d'absence
- Médiateur obligatoire

LA REALISATION DU CHANTIER

- Dossier technique
- Réalisation du chantier
- Fin de chantier (PV de réception)
- Informations complémentaires au client
- Dossier à conserver par l'entreprise

LA FACTURE

- Remarques générales
- Mentions légales
- Coordonnées des assureurs
- Impayés

LES GARANTIES APPLICABLES

- Les garanties légales (Loi Hamon - 2 ans)
- La responsabilité
- La responsabilité de l'employeur VS ses salariés

L'ASSUREUR

- RCD, RCP, PJ**
- Définition des garanties
- Quand solliciter son assureur ?
- Mise en cause des autres parties (sous-traitant, fabricant.)

LES DIFFÉRENTS TYPES DE LITIGES

- Temps de parole pour les stagiaires
- Phase amiable
- Phase assurantielle
- Phase juridique

LES DIFFÉRENTS TYPES D'EXPERTISES

- Amiable unilatérale
- Amiable contradictoire
- D'assurance
- Judiciaire

QUESTIONS DIVERSES & CONCLUSION

- Normes des conduits
- RGE
- Qualibois

* La loi Hamon dite loi «sur la consommation» est applicable depuis 2015. Elle permet aux assurés de résilier leur contrat d'assurance après 1 an d'adhésion, sans être exposé à des pénalités. Elle s'applique aussi aux contrats tacite reconduction.

** RCD : Responsabilité Civile Dommages / RCP : Responsabilité Civile Pro / PJ : Protection Juridique

?

COMMENT s'inscrire à la formation



EN LIGNE - sur notre site internet

Sélectionnez la formation souhaitée puis choisissez parmi celles qui vous convient le mieux en terme de date et de localisation. Remplissez ensuite le formulaire en ligne. Vous recevrez par la suite une confirmation d'inscription avec toutes les modalités utiles à son bon déroulement.

**www.modinox.com - onglet «Formations»
ou en scannant directement le QR Code**

PAR MAIL

Pour finir, il est aussi possible de remplir le bulletin d'inscription et nous le renvoyer scanner par mail à l'adresse suivante :

academie@altema.pro



LES MODES DE RÈGLEMENT DES FORMATIONS :

- ➊ Formation Réglementation Fumisterie
- ➋ Formation Qualibois AIR & EAU
- ➌ Formation Juridique

- ➊ Formation Maintenance & Entretien
- ➋ Formation Habillage de cheminées
- ➌ Formation Commerciale

Règlement par chèque à l'ordre de **ENR Consulting** ou par virement bancaire

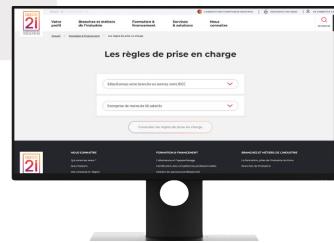
Adresse :
12 rue des perdrix
67370 PFETTISHEIM

Règlement par virement bancaire
pour **ID4 Formations**

LA DEMANDE DE PRISE en charge de votre formation



Vous bénéficiez de la possibilité de demander une prise en charge de votre formation par un Opérateur de Compétences (OPCO) qui varie en fonction de la taille de votre entreprise et de votre branche d'activité.



6 ÉTAPES À SUIVRE POUR FAIRE SA DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

01 ENVOYEZ votre demande d'inscription

Envoyez-nous votre demande d'inscription en remplissant le bulletin d'inscription accompagné du règlement. Pour s'inscrire, 3 moyens s'offrent à vous, voir page de gauche.

04 ENVOYEZ votre dossier de prise en charge

Envoyez votre dossier de prise en charge à votre OPCO avec la convention de formation et le programme de celle-ci. Vous obtiendrez ensuite la réponse de l'OPCO.

02 RECEVEZ votre confirmation d'inscription

Vous recevrez en retour la convention et le programme de la formation.

05 PARTICIPEZ à la formation souhaitée

Participez ensuite à la formation sélectionnée dans une de nos agences ALTEMA.

03 CONTACTEZ votre Opérateur de compétences

Contactez votre OPCO pour obtenir la demande de dossier de prise en charge.

06 CONTACTEZ votre Opérateur de compétences

Une fois votre formation effectuée, vous obtiendrez, la feuille d'émargement, une attestation ainsi qu'une facture acquittée à transmettre à votre OPCO pour prise en charge.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

DESIGNATION :

La société ALTEMA met en place et dispense des formations sur l'ensemble du territoire national en partenariat.

OBJET ET CHAMP D'APPLICATION :

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par la société ALTEMA pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

TARIFS ET MODALITÉS DE PAIEMENT :

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer au moment de l'inscription, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

PRISE EN CHARGE :

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO) , il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où la société ALTEMA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

ANNULATION PAR LA SOCIÉTÉ:

ALTEMA se réserve le droit d'annuler la formation 8 jours avant la session si celle-ci n'atteint pas le nombre de participants minimum requis. Vous serez dans ce cas là prévenu par mail ou par téléphone ainsi que d'un éventuel report de date.

ANNULATION PAR LE CLIENT :

Pour toute annulation à l'initiative du client plus de 10 jours avant le début de la session, ALTEMA facturera 50% du montant de la formation. Passé ce délai, ce sera la totalité du montant qui sera facturée.

PROGRAMME DES FORMATIONS :

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant la dynamique de groupe ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DROIT D'AUTEUR :

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

HEBERGEMENT ET REPAS :

Le/les déjeuners sont pris en charge par nos soins. Cependant, tout hébergement reste à votre charge.

INFORMATIQUE ET LIBERTÉS :

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à la société ALTEMA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

BULLETIN D'INSCRIPTION



Préinscrivez-vous sur notre site internet :
www.modinox.com - rubrique «formations»

✓ LES PARTICIPANTS

À retourner par mail à l'adresse : academie@altema.pro

NOM & PRÉNOM	FONCTION	CODE FORMATION	DATE	LIEU

✓ L'ENTREPRISE

Raison sociale :

Nom & Prénom du dirigeant :

Adresse :

CP : Ville : Tél :

E-mail :

N° Siret : Code APE :

Agence ALTEMA : Commercial :

✓ LE FINANCEMENT

Passez-vous par un organisme de financement de formation ? OUI NON

Organisme financeur : Contact :

Adresse : CP : Ville :

Tél : E-mail :

J'atteste en cochant cette case de disposer des pré-requis nécessaire à la participation de ma formation

J'ai lu et j'approuve les conditions générales de vente

Date et signature : / /

Cachet de l'entreprise